

Compte rendu de la visite du 7 décembre 2007 de Monsieur Bernard Saint Girons, DGES

Rapporteurs : Josette Soulas et Anne Goudot

La séance s'est ouverte sur une intervention de Bernard Saint Girons, qui a clairement exprimé un soutien fort à la démarche de création de l'Université de Strasbourg, en soulignant l'obligation de réussite et en apportant un éclairage sur les modalités possibles de passage de trois universités à une. Les membres du comité de pilotage ont ensuite présenté la dynamique du projet en exposant les démarches et les propositions relevant des thématiques suivantes :

- ◆ Structure et moyens
- ◆ Pédagogie et Recherche
- ◆ Stratégies d'ouverture

Ce compte rendu liste les annonces de Bernard Saint Girons et ses réactions aux exposés des membres du comité de pilotage.

Sur les orientations nationales

- ▶ Un projet de décret sur la création de fondation universitaire vient d'être déposé au Conseil d'Etat.
- ▶ Un groupe travaille actuellement au plan national sur la question du statut des enseignants-chercheurs qui exercent plusieurs métiers, dans le temps ou en même temps. B. Saint Girons précise que la fonction pédagogique n'étant pas, par nature, évaluable par les instances nationales, il appartiendra aux présidents d'universités de valoriser cette fonction dans le parcours des enseignants-chercheurs. Ils auront, pour cela, et dans le cadre de la loi LRU, des marges de manœuvre importantes, sous le contrôle de leur CA.

Création de l'Université de Strasbourg dans le cadre de la loi LRU

La nouvelle université sera créée d'emblée dans le cadre de la loi LRU, en exerçant dès sa création les compétences élargies dans les domaines des finances, des ressources humaines et du patrimoine. Pour aider les universités de Strasbourg à mener à bien, en synergie et en cohérence, les deux gros chantiers de refondation de l'Université de Strasbourg et du transfert de compétences LRU, IGAENR et DGES travailleront ensemble et de façon complémentaire à épauler les universités de Strasbourg.

Soutien financier de la DGES accordé en appui du projet

- ▶ 500 000 euros seront accordés pour financer l'expertise d'un cabinet conseil sur la définition de l'organigramme de la nouvelle université, et celle d'un programmiste pour les réorganisations éventuelles de l'occupation du parc immobilier de l'UdS.
- ▶ Par un repyramidage d'emplois, 2 postes d'IGR et un poste d'IGE seront affectés au projet.
- ▶ Le transfert de compétences sur la gestion de la masse salariale de l'Université de Strasbourg dégagera une marge de 450 000 euros.

Modalités de mise en place de la nouvelle université

- ▶ Des assouplissements calendaires seront possibles (la nouvelle université doit s'installer dans le maximum de confort juridique), mais la configuration du nouveau CA devra rapidement être précisée.
- ▶ Les conseils actuels, réunis, feront office d'Assemblée constituante de la nouvelle université.
- ▶ Chacun d'entre eux devra voter la dissolution de son établissement.

- ▶ Regroupés en Assemblée constituante, ils auront à :
 - ◆ approuver les statuts de l'Université de Strasbourg
 - ◆ définir les secteurs électoraux en vue de l'organisation des élections du nouveau CA.
- ▶ Un décret établira la création de la nouvelle université à compter du 1^{er} janvier 2009.
- ▶ Les élections du CA pourraient avoir lieu entre octobre et décembre 2008, de telle sorte que le CA soit en place au 1^{er} janvier 2009. Celui-ci élira ensuite le Président.
- ▶ Le contrat 2009-2012 avec l'Université de Strasbourg sera signé aussitôt après, dans les 10 premiers jours de 2009.

Collegium

B. Saint Girons approuve la logique de la démarche qui lui est présentée, mais souligne qu' « Une université autonome ne signifie pas des composantes autonomes. Le nouvel établissement ne doit pas être une somme de facultés. »

Commissions de spécialistes

- ▶ Les commissions de spécialistes perdureront jusqu'à l'élection du Président de l'UdS. Dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires, le recrutement ne s'effectuera plus en deux vagues mais au fil de l'eau. Le calendrier des recrutements obéira à d'autres logiques.

Budget Université de Strasbourg

- ▶ Le budget unique 2009 sera préparé en 2008. Les dotations globales de fonctionnement (DGF) 2009 des 5 composantes concernées par la refondation (les 3 établissements + l'IUFM + le Pôle universitaire) seront au moins au même niveau pour 2008. L'assemblée constituante votera le budget primitif avant le 31 décembre 08.
- ▶ Le CA de l'Université de Strasbourg le prendra en compte par une DBM.

Recherche

- ▶ Les nouvelles procédures devront être prises en compte. L'AERES procède actuellement à une évaluation des unités de recherche. Le volet valorisation fera aussi l'objet d'une appréciation.
- ▶ Lorsque les résultats en seront connus, des discussions s'engageront entre l'AERES, la DGES et l'Université (collectivement ?)
- ▶ Sans attendre, les crédits seront affectés à l'Université de Strasbourg, sans fléchage. Les établissements doivent donc se préparer à se doter de critères, à revoir la question du BQR, des PPF...
- ▶ Les ressources recherche devront être identifiées (préciput ANR 11%...).
- ▶ L'envergure de l'Université unique favorisera les discussions avec les établissements de recherche, notamment avec le CNRS et pour ce qui concerne les Sciences Humaines et Sociales.

Offre de formation

- ▶ La DGES attend, dans le cadre du contrat, une proposition globale traduisant la politique de l'établissement unique et non la « somme des demandes des Facultés ».
- ▶ Concernant l'Orientation active, l'unité de l'établissement et sa palette d'offre de formation élargie constituent un levier majeur en ce qu'elles permettent la maîtrise des parcours et devraient faciliter les réorientations.
- ▶ La DGES ne précisera pas de manière normée ce qui doit être le plan réussite en Licence de l'Université de Strasbourg. Il appartiendra aux universités de Strasbourg de préparer et mettre en œuvre ce plan, qui par contre sera ensuite évalué dans ses résultats par rapport aux objectifs convenus dans le contrat d'établissement.

- ▶ Interpellé sur le fait que certains enseignants-chercheurs refusent de s'impliquer dans l'orientation auprès des Lycéens, B Saint Girons répond : « Les enseignants-chercheurs sont responsables du vivier sur lequel ils travaillent. Il faut s'organiser et se mobiliser pour accueillir des publics plus difficiles. »

Ouverture

Après que les présidents aient insisté sur l'Ecole européenne des langues, les Masters tri-nationaux, les expériences de mobilité obligatoire, le développement de double M et leur souci de transformer EUCOR en GECT (groupement européen de coopération territoriale), B. Saint Girons précise que les présidents pourront disposer d'un soutien juridique de la DGES sur ce dernier point. Il souligne que, si les enjeux internationaux ne sont pas pour l'instant la priorité du projet, ils doivent être pris en compte dans la réflexion.